

Compte rendu Commission Formation et Vie Universitaire Jeudi 26 juin 2025

1. Informations générales

En premier lieu, Florent Malrieu, coordonnateur du cours de socle commun à la transition écologique et sociale, présente le bilan du cours mis en place dans le cadre de la nouvelle offre de formation 2024-2028 et dispensé pour les licences générales de l'université en deuxième année. Pour rappel, ce cours répond au cadrage ministériel dans la suite du rapport Jouzel-Abbadie. Ce cadrage préconisait de placer le cours en 2^{ème} année, où il est situé en lieu et place du CERCIP obligatoire de l'ancienne offre, dans le module 4 du semestre 3 ou 4, et est affecté de deux crédits ECTS.

Cet enseignement s'inscrit dans la priorité de l'établissement de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et sociale et répond aux recommandations du ministère demandées pour septembre 2025.

Le cours aborde cinq thématiques principales identifiées nationalement : le changement climatique, la biodiversité, les ressources, l'énergie et les modèles économiques et sociaux. L'organisation du cours est la suivante : 10 heures en présentiel et l'équivalent de 8 heures d'activité en autonomie par groupe d'environ 80 étudiants. Cinq séances ont lieu en présentiel tous les 15 jours avec une évaluation par QCM après chaque séance. Un enseignant suit deux groupes (semaine A, semaine B).

L'équipe pédagogique est constituée de 40 personnes ayant participé au groupe de travail initial et 17 personnes ont donné des cours cette année. Les enseignants-chercheurs ont collaboré entre eux mais ont également travaillé avec les autres services de l'université comme le centre d'aide à la pédagogie pour les enseignants (CAPE) et la Direction des bibliothèques et des archives. Ils se sont ainsi formés sur l'ensemble des thématiques permettant une approche interdisciplinaire et la proposition d'un cours.

Les évolutions prévues pour l'année prochaine tiennent compte des réponses (environ 1000) au questionnaire d'évaluation. Les points d'amélioration identifiés sont le manque d'interactivité et la difficulté pour certains étudiants à comprendre le lien avec leur formation.

La piste qui sera explorée l'année prochaine est celle d'un format de cours différent : 1h30 (au lieu de 2h) suivie de 30 minutes d'ateliers en petits groupes dans chaque séance. La question de l'évaluation de l'enseignement fera également l'objet de réflexions.

Les discussions sont en cours avec l'UFR de pharmacie et l'IUT pour étendre ce dispositif à d'autres formations. Une adaptation simplifiée est également programmée pour le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) avec 4 séances qui se tiendront à partir de janvier 2026.

Il est ensuite rappelé que la charte de la stratégie de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et le bizutage sera présenté lors du conseil académique (CAc) du 01 juillet, l'ensemble des membres de la CFVU et de la commission recherche étant présents.

Stéphanie Carrez annonce ensuite aux membres de la CFVU que l'université de Tours va faire acte de candidature pour le déploiement du logiciel Pégase en octobre prochain. Pégase est le nouveau logiciel développé par le ministère (équipe pc-scol) pour remplacer, au niveau national, les



applications principales de gestion des études et des étudiants et notamment Apogée actuellement utilisé par notre établissement.

Si la candidature est acceptée, le projet sera lancé en février 2026 avec un déploiement prévu sur cinq semestres selon un planning imposé par pc-scol. Un déploiement partiel pour certaines formations est retenu pour la rentrée 2028/2029 et une mise en production totale pour l'ensemble de l'université en 2029/2030 avec la mise en place de la nouvelle offre de formation.

Il s'agit d'un projet majeur pour l'établissement qui mobilisera l'ensemble des acteurs concernés de l'université : la gouvernance et différentes directions dont notamment la DIFOR et la DSI, ainsi que les services de scolarité et de pédagogie des composantes.

Pour finir, la vice-présidente fait un point sur la réforme des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), notamment sur la mise en place des modules complémentaires pour permettre de préparer le concours en Licence. L'équipe présidentielle a remonté des propositions au ministère sans aucune garantie de financement à l'heure actuelle.

Concernant le master MEEF 2nd degré, il est prévu la création de modules de 60 heures dans les maquettes. Elles seront votées en septembre afin de laisser aux enseignants le temps de travailler sur ces propositions.

Quant au MEEF 1^{er} degré, l'université de Tours ne disposera pas des ressources nécessaires à la mise en place dans l'urgence d'un module de préparation pour la rentrée 2025. Une réflexion est engagée pour élaborer une proposition complémentaire de l'offre de formation de l'université d'Orléans pour la rentrée 2026.

L'université d'Orléans a annoncé qu'elle proposera un module de formation (à distance et synchrone) porté par les équipes de l'INSPE mais que ce module sera payant pour les étudiants de Tours.

2. Pédagogie

2.1. Offre de formation 2024-2028 : modification de maquettes

À la suite de la mise en place de la nouvelle offre de formation à la rentrée universitaire 2024, des ajustements de maquettes ont été demandés par les équipes pédagogiques. Ces ajustements devaient se faire à coût constant et restés mineurs.

Ces modifications portent principalement sur des changements d'intitulés, le rééquilibrage des heures entre EP à l'intérieur des modules, des interversions entre semestres, des modifications de coefficients et d'ECTS, des propositions de modifications de choix d'options.

Stéphanie Carrez rappelle qu'à compter de l'année université prochaine, les modifications de maquettes seront votées en mars après avis du conseil de perfectionnement. Elles devront toujours obéir à la logique d'un coût constant pour l'établissement.

Le détail de ces modifications composante par composante figure dans le recueil des actes du conseil d'administration :

<https://www.univ-tours.fr/l-universite/recueil-des-actes/deliberations/deliberations-des-conseils-dadministration-annee-2025>

Les membres de la CFVU adoptent ces propositions à l'unanimité.

2.2. Offre de formation 2024-2028 : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)

Des modifications de M3C ont également été demandées. Elles concernent principalement des modifications de la durée ou des modalités d'examen et s'expliquent le plus souvent par une variation des effectifs ou un changement de responsable du cours. Il peut s'agir d'aligner la durée et le type d'épreuve entre régime général et régime spécial d'études, de transformer un contrôle continu en examen terminal ou inversement.



Les modifications de M3C seront soumises au vote des membres de la CFVU aux commissions de juin et septembre.

Le détail de ces modifications par composante figure dans le recueil des actes de la cfvu : <https://www.univ-tours.fr/l-universite/recueil-des-actes/deliberations/deliberations-de-la-cfvu-annee-2025>

Les propositions soumises au vote sont validées à l'unanimité.

2.3. Charte sur l'intelligence artificielle (IA) université de Tours

Face à l'essor des intelligences artificielles génératives (IAG), l'Université de Tours a rédigé une charte visant à offrir un cadre précis et transparent sur l'usage pédagogique des intelligences artificielles génératives par les enseignants de l'établissement et à proposer des ressources pour faciliter l'appréhension et l'encadrement des IA génératives. Ce document a été élaboré par un groupe de travail de 16 personnes réunissant la vice-présidente formation, la vice-présidente en charge de l'innovation pédagogique et le vice-président en charge du numérique et de l'intelligence artificielle, ainsi que des responsables de services centraux, des assesseurs à la pédagogie, des enseignants, des responsables administratifs et des personnels BIATSS des composantes, des étudiants sollicités pour leur expertise. Cette charte définit un cadre transparent et adaptable aux spécificités de chaque composante universitaire. Elle a déjà fait l'objet d'une présentation d'une première version lors de la CFVU du 22 mai pour avis ; les modifications suggérées par les membres de la CFVU ont été intégrées dans le document final.

La charte souligne que les IAG, capables de produire du contenu (texte, image, son, vidéo), transforment les manières d'apprendre et d'enseigner. Elles doivent être intégrées de manière responsable et utilisées raisonnablement. Les enseignants sont ainsi invités à expliciter les règles d'usage des IAG dans leurs cours (travaux dirigés, mémoires, évaluations), et à encourager la production intellectuelle personnelle des étudiants et les interactions humaines.

En matière d'évaluation, la charte rappelle que l'utilisation des IAG sans autorisation est assimilée à de la fraude. Si leur usage est permis, il est nécessaire de définir explicitement les règles d'emploi lors des activités pédagogiques (outils autorisés, modalités, etc.) et doit donc être clairement encadré (règles acceptées, restrictions...).

La protection des données personnelles est un point crucial. L'usage des IAG ne doit pas compromettre la confidentialité des données étudiantes ou institutionnelles. Les enseignants doivent respecter le RGPD et sensibiliser les étudiants à ces enjeux. L'université recommande également l'utilisation d'outils conformes aux standards éthiques et juridiques.

Un volet écologique est également présent : l'université alerte sur l'impact environnemental des IAG (consommation énergétique, empreinte carbone) et promeut un usage raisonné. Il est conseillé de recourir à ces outils uniquement lorsqu'ils apportent une réelle valeur pédagogique et de privilégier les ressources académiques plus sobres.

Enfin, la charte insiste sur l'importance de la formation. Les étudiants doivent acquérir des compétences critiques sur les IAG (biais, fiabilité, croisement des sources), tandis que les enseignants sont encouragés à se former, à échanger sur leurs pratiques et à adapter leur pédagogie. Plusieurs ressources et formations sont mises à disposition via le Centre d'Accompagnement à la Pédagogie (CAPE).

Cette charte se veut évolutive, avec un comité de suivi chargé de son actualisation afin de rester en phase avec l'évolution rapide des technologies et des pratiques éducatives. Il devra se réunir une fois par an.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.



2.4. Compétences, engagement, réflexions citoyennes et pratiques (Cercip) surnuméraire et points bonifiants : principe d'ouverture à toutes les années de formation de licence et de master à la rentrée universitaire 2025/2026

Il a été décidé d'étendre le principe d'ouverture du CERCIP surnuméraire à toutes les années de formation de licence et de master à la rentrée universitaire 2025/2026 afin de permettre à tous les étudiants de pouvoir bénéficier de ce dispositif. Les enseignements de CERCIP ouverts par année devront être adaptés en fonction du niveau d'études des étudiantes et étudiants.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.5. Ecole polytechnique universitaire/UFR Pharmacie

2.5.1. Création d'un double diplôme Ingénieur-Pharmacien/Pharmacien-Ingénieur

Le projet de double diplôme Ingénieur-Pharmacien associe Polytech Tours, Polytech Orléans et l'UFR de Pharmacie de l'université de Tours.

Ce dispositif vise à créer des passerelles bidirectionnelles permettant à des étudiants à la fin de la 4^{ème} année d'école d'ingénieurs (spécialités Génie industriel ou Informatique) d'intégrer le cursus pharmacie (filière industrie) à partir de la 4^{ème} année, et inversement, à des étudiants en pharmacie après leur 5^{ème} année d'intégrer une école d'ingénieurs en 4^{ème} année. Chaque année, environ 12 places sont ouvertes dans chaque sens, réparties entre les deux écoles d'ingénieurs.

Le parcours prévoit un cycle préparatoire complémentaire de 3 semestres (162h), destiné à assurer la mise à niveau des étudiants avant leur passage dans la filière complémentaire. Les cours sont organisés en mode hybride ou présentiel, avec des adaptations pour limiter les conflits d'emploi du temps.

L'admission se fait sur dossier avec une attention particulière portée aux compétences scientifiques et en anglais. La validation du cycle préparatoire et de l'année en cours dans la formation d'origine est nécessaire pour poursuivre le double cursus ; en cas d'échec, l'étudiant réintègre sa filière initiale. Les frais de scolarité ne seront dus que dans la formation d'origine durant le cycle préparatoire.

Ce double diplôme vise à former des profils hybrides, capables d'évoluer dans l'industrie pharmaceutique, cosmétique ou agroalimentaire, en conjuguant compétences d'ingénieur et de pharmacien, et en favorisant la mobilité et l'employabilité dans ces secteurs.

Le détail des maquettes de formation sera soumis au vote de la CFVU en septembre 2025.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

2.6. Centre d'études supérieures de la Renaissance

2.6.1. Projets supervisés pour étudiants en échange international, (études de la Renaissance, humanités numériques, alimentation, archéologie)

Dans le but d'attirer des étudiants internationaux en échange qui ne sont pas en mesure de suivre des cours dispensés principalement en français, un dispositif a été mis en place exclusivement destiné aux étudiants internationaux venant à Tours pour étudier des thématiques relevant des programmes de master du CESR. Cette unité d'enseignement permettra aux étudiants de master et de doctorat en échange de réaliser des projets au sein du CESR (université de Tours).

Les étudiants pourront choisir entre deux modules. Le module 1 permet de travailler sur un projet de recherche en cours hébergé au CESR. Le module 2 permet de travailler sur une partie de leur propre mémoire de master.



Les projets sont menés au CESR sous la supervision d'un encadrant. L'évaluation des étudiants se fera par une présentation orale, un rapport écrit et un test théorique pour le module 1 ; par une soutenance orale du travail de recherche réalisé et un projet écrit finalisé pour le module 2.

Les étudiants peuvent compléter leur programme d'étude en suivant des cours de français langue étrangère proposés par le CUEFEE et/ou un cours disciplinaire enseigné dans leur domaine académique.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.7. IUT Blois

2.7.1. Règlement des études du bachelor universitaire de technologie (BUT) 2025-2026 (sous réserve visadaj)

Sans retour du visa daj, ce point est reporté à la CFVU du jeudi 18 septembre.

3. Vie de l'étudiant

3.1. Cadre règlementaire des aides sociales pour l'année 2025-2026

L'université de Tours reconduit un dispositif d'aides sociales exceptionnelles destiné aux étudiants en situation de précarité.

Deux types d'aides sont prévus : une aide sociale globale pour les étudiants non couverts par le CROUS (notamment les plus de 35 ans et les stagiaires en formation continue), et une aide numérique ouverte à tous les étudiants précaires, sous forme d'ordinateur reconditionné ou d'aide à la réparation.

Les demandes sont évaluées par les assistantes sociales de l'université sur la base de justificatifs. Les aides sont attribuées après décision du président, parfois sur avis de la commission vie étudiante et de campus (CVEC).

Le dispositif respecte le RGPD : seules les données nécessaires sont collectées et conservées pendant 4 ans.

Un bilan global du dispositif sera présenté en 2026. En cas de non-respect des règles, des sanctions peuvent s'appliquer, incluant l'exclusion du dispositif.

Il est envisagé la création d'un visuel à intégrer avec flash code dans les réunions de rentrée pour présenter le dispositif aux étudiants.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

4. Conventions

4.1. UFR Médecine

4.1.1 Convention entre l'université de Tours, la maison pluri professionnelle (MPF) Cœur d'Amboise et l'agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire relative à l'attribution de la dénomination de maison de santé pluriprofessionnelle universitaire (MSPU) Cœur d'Amboise à la MSP Cœur d'Amboise à la maison de santé pluriprofessionnelle Cœur d'Amboise (visadaj 2025-0473)

L'objet de cette convention est d'accorder la dénomination *Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire Cœur d'Amboise – MSPU Cœur d'Amboise* à la maison de santé pluriprofessionnelle Cœur d'Amboise.

Ceci permettra d'accueillir des stagiaires et de renforcer les collaborations entre les établissements.

La convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue pour une durée de cinq ans.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.



4.2. UFR Arts et sciences humaines

4.2.1. Convention particulière entre l'université de Tours et la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace (DRH-AAE), relative à l'accueil de personnels de l'armée de l'air et de l'espace au sein de parcours de formation « psychologie du travail et des organisations » de la mention du master Psychologie (*visadaj 2025-0425*)

Cette convention vise à permettre aux officiers stagiaires de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) admis en enseignement militaire supérieur scientifique et technique (EMSST) de suivre les cycles d'enseignement de psychologie à l'Université de Tours (Licence, Master) et dont l'objectif est l'obtention d'un Master de psychologie parcours « psychologue du travail et des organisations » sans recours à la sélection d'entrée en Master.

L'admission est soumise à l'examen d'un dossier par une commission pédagogique, en fonction du niveau académique ou professionnel du candidat. Les stagiaires sont inscrits en formation continue et bénéficient d'une préparation en amont dispensée par le CERP'Air.

Le cursus peut inclure des validations d'acquis en fonction de son cursus antérieur. La convention définit aussi les modalités financières, les engagements en matière de protection des données personnelles, les responsabilités de gestion et les conditions de résiliation.

Elle est conclue pour une durée de cinq ans avec évaluation continue et possibilité de reconduction annuelle.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.2.2. Convention relative à un partenariat pédagogique entre l'université de Tours et l'association « Jazz à Tours » (*sous réserve visadaj*)

L'Université en partenariat avec Jazz à Tours a mis en place dans la Licence Musique et Musicologie un parcours universitaire exceptionnel en France : « Parcours jazz et musiques actuelles amplifiées ».

Cette licence offre une opportunité aux musiciennes et musiciens stagiaires de Jazz à Tours de pouvoir obtenir un diplôme universitaire, diversifier leurs compétences et optimiser leur insertion professionnelle puisque le métier se conçoit aujourd'hui dans la multi-activité. Ce diplôme est aussi une porte ouverte sur l'Europe via le parcours LMD.

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque contractant dans l'organisation pédagogique et financière de la formation.

La convention prend effet à compter de sa signature par les parties. Elle est conclue pour une durée de 4 ans.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

5. Relations internationales

5.1. Informations générales

Stéphanie Germon, vice-présidente en charge des relations internationales, annonce plusieurs manifestations qui auront lieu entre juillet et septembre 2025.

Le Welcome Desk se tiendra sur le site Tanneurs tous les après-midis du 25/08/2025 au 19/09/2025 et de nombreux services internes et externes à l'université seront représentés.

Les semaines de l'international auront lieu, quant à elles, du 6 au 24 octobre. Une vingtaine de projets ont été proposés par les composantes et services.

Il est rappelé en séance de bien communiquer les dates définitives des événements sur les différents sites au plus tard début septembre à Aurore Leroy en vue de l'établissement d'un calendrier commun et de la promotion des semaines de l'international.

Le calendrier final sera présenté lors de la CFVU du 18 septembre.



Elle annonce ensuite que quatre appels à collaborations internationales ont été lancés :

1. Ampli-UT : AMPLI-Mundus 2025 : Accompagnement au Montage et à la Promotion des Liens Internationaux - Volet Erasmus Mundus.

Echéance : 31 août 2025

Contact : cooperation.europe@univ-tours.fr

2. L'alliance NEOLAiA propose un programme d'échange d'assistants linguistiques pour vous aider à préparer des cours en anglais : <https://www.sphinx.univ-tours.fr/v4/s/vol7w7> avant le 18 juillet 2025.

3. NEOLAiA Fonds de soutien aux collaborations : <https://www.univ-tours.fr/neolaia/opportunites-pour-les-personnels/neolaia-fonds-de-soutien-aux-collaborations-de-recherche>

4. NEOLAiA Le Studium : <https://www.lestudium-ias.com/recruitment/neolaia-visiting-researchers-programme>

Remarque sur les COIL (pour information):

<https://www.univ-tours.fr/neolaia/opportunites-pour-les-personnels/neolaia-collaborative-online-international-learning>

Elle termine sa présentation des informations générales par la procédure bourses Eiffel.

Le programme de bourses France Excellence Eiffel est un outil développé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de permettre aux établissements français d'enseignement supérieur et de recherche d'attirer les meilleurs étudiants internationaux dans des formations diplômantes de niveau master et de niveau doctorat, dans sept domaines thématiques précis.

La sélection des candidats se fait en deux étapes : une sélection par l'établissement sur des critères d'excellence et un niveau linguistique en adéquation avec le niveau exigé par la formation puis une sélection par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui tient aussi compte de la stratégie internationale de l'établissement et du MEAE ainsi que de la capacité de l'établissement d'accueillir ces étudiants et d'assurer le suivi de ces boursiers pendant et après leur formation en France.

Ce dispositif, dont la gestion est confiée à Campus France, permet aux étudiants internationaux d'aborder leur séjour d'études en France dans les meilleures conditions (soutien financier, consulaire, administratif et logistique).

La durée d'attribution des bourses est variable en fonction du niveau d'études (master et doctorat) de 12 à 36 mois et le montant alloué oscille entre 1181 euros niveau master et 1800 euros niveau doctorat.

Les conditions d'âge varient également : 27 ans au plus pour un master et 32 ans au plus pour un doctorat au moment de la campagne de candidature.

Les candidats doivent être de nationalité étrangère (les candidats binationaux dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles) de même que les candidats en cours d'études niveau master. Au niveau doctorat, les candidats en cours d'études à l'étranger sont prioritaires sur ceux qui résident déjà en France. Les étudiants internationaux bénéficiant déjà d'une bourse du gouvernement français au titre d'un autre programme, au moment du dépôt de candidature, ne sont pas non plus éligibles, même s'il s'agit d'une bourse qui ne prend en charge que la couverture sociale.

Enfin, seules les formations accréditées par l'état français, sanctionnées par un diplôme de niveau master, y compris en école d'ingénieurs, sont admises. Les formations françaises délocalisées à l'étranger ne sont pas acceptées, de même que les formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.



Hors Europe

Conventions d'échange d'étudiants

5.2. Création – Convention d'échange d'étudiants – Universidade Federal de Pernambuco (Brésil) - Université de Tours – UFR Droit & Sciences Sociales – Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire – VISA DAJ : 2025-0639

Cet accord vise à établir une coopération académique, scientifique et culturelle durable avec le Département de science politique de l'Université Fédérale de Pernambuco (UFPE). L'objet principal est de favoriser les échanges d'étudiants (Licence, Master, Doctorat), la mobilité de chercheurs et la réalisation de projets communs en science politique, relations internationales et politique comparée. L'accord prévoit aussi des actions partagées telles que l'organisation de colloques, la co-direction de thèses, ou l'échange de documentation. Chaque université reste responsable de la sélection de ses candidats, qui doivent respecter les conditions administratives, académiques et financières précisées dans le texte. Elle intègre aussi des engagements communs sur la non-discrimination, la protection des données et la propriété intellectuelle.

La convention prend effet à compter de sa signature par toutes les parties et est conclue pour une durée de cinq ans.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

5.3. Création – Convention d'échange d'étudiants – Universidade Federal Rio Grande do Sul (Brésil) - Université de Tours – Polytech Tours - VISA DAJ : 2025-0612

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la création de la convention d'échange d'étudiants entre Universidade Federal Rio Grande do Sul (Brésil) et l'Université de Tours. L'objet principal de cette convention est de favoriser la mobilité étudiante entre Polytech Tours et Universidade Federal Rio Grande do Sul (Brésil), afin de promouvoir une expérience académique et culturelle internationale. L'accord prévoit également des échanges d'enseignants-chercheurs, des activités de recherche conjointes et le partage de publications. Jusqu'à trois étudiants de chaque institution peuvent participer chaque année, pour une durée allant jusqu'à un an. Les étudiants doivent répondre à certains critères d'éligibilité et conserver leur inscription dans leur université d'origine. L'université d'accueil s'engage à faciliter leur intégration sans prise en charge financière. L'accord précise les droits et obligations des étudiants, les conditions de sélection, les responsabilités des coordinateurs académiques, ainsi que les dispositions en matière de protection des données personnelles, propriété intellectuelle et durée de validité

La convention prend effet à compter de sa signature par toutes les parties et est conclue pour une durée de cinq ans.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

5.4. Création – Convention d'échange d'étudiants – Daejon Gyonbuk Institute of Science and Technology – DGIST (République de Corée) - Université de Tours - VISA DAJ : 2025-0541

Cette convention a pour objet d'instaurer une coopération universitaire durable entre l'Université de Tours et le DGIST, visant à favoriser les échanges étudiants dans une perspective d'enrichissement scientifique, académique et culturel mutuel. Elle prévoit des mobilités réciproques d'étudiants de niveau Licence, Master ou Doctorat, dans toutes les disciplines des deux institutions (à l'exception de la faculté de médecine pour l'Université de Tours), ainsi qu'un programme de double diplôme pour les doctorants, encadré par des accords spécifiques. Les étudiants doivent satisfaire aux exigences linguistiques (niveau B1/B2 en français ou en anglais selon les cas) et respecter les conditions pédagogiques et administratives des établissements d'accueil. La convention précise également les modalités de reconnaissance des crédits, les obligations liées à l'assurance, au logement, aux droits d'inscription, ainsi que les dispositions relatives à la propriété intellectuelle et à la protection des données personnelles.



La convention prend effet dès sa signature par les deux parties et l'approbation des autorités compétentes. Elle est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable avec accord mutuel.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

5.5. Création – Convention d'échange d'étudiants – Universidad de Guadalajara (Mexico) – Université de Tours – VISA DAJ : 2025-0689

La convention a pour objet de mettre en place un programme d'échange d'étudiants de niveau licence, master et doctorat entre l'Université de Tours et l'Universidad de Guadalajara (UDG), dans le but de favoriser la coopération académique, scientifique et culturelle entre les deux établissements. Les échanges pourront avoir lieu en présentiel ou en ligne, selon les modalités convenues, dans des disciplines compatibles avec les orientations de chaque institution. Chaque université sélectionnera ses candidats, qui devront satisfaire aux exigences linguistiques et académiques de l'établissement d'accueil. Les étudiants resteront inscrits dans leur université d'origine et seront exonérés des frais de scolarité dans l'université d'accueil. L'échange vise un équilibre global du nombre de participants sur la durée de l'accord.

La convention entre en vigueur à la date de la dernière signature des parties et est conclue pour une durée de cinq ans. Elle pourra être dénoncée par l'une des parties moyennant un préavis écrit de six mois, sans que cela n'affecte les mobilités déjà engagées.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

5.6. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – University of Alabama – Université de Tours – VISA DAJ : 2025-0562

Cette convention vise à mettre en place un programme d'échange non diplômant entre University of Alabama et l'Université de Tours, afin d'offrir aux étudiants des deux établissements des opportunités académiques élargies et une immersion interculturelle enrichissante. L'accord favorise une coopération à long terme dans des domaines d'intérêt commun (hors faculté de médecine pour l'Université de Tours et faculté de droit pour University of Alabama) et prévoit des séjours d'un semestre ou d'une année universitaire.

Chaque institution sélectionne et nomme ses candidats, qui doivent répondre aux exigences linguistiques et académiques de l'université d'accueil. Les étudiants restent inscrits dans leur université d'origine, y paient les frais de scolarité, et assument leurs dépenses personnelles, y compris le logement et les assurances. L'équilibre du nombre d'échanges est souhaité, mais les déséquilibres peuvent être régularisés à terme.

L'accord prend effet à partir de l'automne 2025 pour une durée de cinq ans.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

5.7. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – University of Kwazulu Natal (Afrique du Sud) – Université de Tours – Visa DAJ : 2025-0608

Cette convention a pour but de renforcer l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de favoriser l'enrichissement scientifique, académique et culturel des deux établissements. L'objet principal est de mettre en place un programme d'échanges réciproques permettant à des étudiants de licence, master et doctorat d'effectuer un semestre ou une année d'études reconnues dans l'établissement partenaire, tout en restant inscrits dans leur université d'origine.

La convention vise à faciliter l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des étudiants, à garantir la reconnaissance des crédits obtenus, et à promouvoir la coopération entre les différentes facultés, à l'exception des facultés de médecine et de santé.

Le nombre d'étudiants échangés est fixé à cinq par an ou dix par semestre pour chaque université, avec une priorité donnée à certaines disciplines (langues appliquées, anglais, français). Les



étudiants paient leurs frais de scolarité dans leur université d'origine et doivent souscrire une assurance santé adaptée pour la durée de leur séjour.

La convention précise également les conditions d'admission, les exigences linguistiques, les modalités de sélection et d'accompagnement des étudiants, ainsi que les règles applicables en matière de discipline et de reconnaissance académique.

La convention prend effet le 1er août 2023 et est conclue pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 1er août 2028.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

5.8. Renouveau – Convention d'échange d'étudiants – Konan University (Japon) – Université de Tours - VISA DAJ : 2025-0602

La convention vise à instaurer une collaboration éducative durable entre l'Université de Tours et Konan University, afin de favoriser l'enrichissement scientifique, académique et culturel des deux institutions. Il permet l'échange réciproque d'étudiants de licence et de master, toutes facultés confondues à l'exception de la faculté de médecine pour l'Université de Tours, et inclut également le Centre universitaire d'enseignement du français pour étudiants étrangers (CUEFEE). Chaque université peut accueillir jusqu'à trois étudiants par an, en veillant à équilibrer le nombre d'échanges sur la période de validité. Les étudiants sélectionnés doivent répondre aux critères académiques et linguistiques du pays d'accueil, suivre un programme validé par leur université d'origine, et s'engagent à respecter les règlements de l'établissement hôte. Les frais de scolarité sont acquittés dans l'université d'origine, tandis que les étudiants doivent souscrire une assurance santé adéquate. L'accord promeut l'égalité des chances et la non-discrimination dans la gestion des échanges.

L'accord prend effet après signature et approbation par les autorités compétentes, pour une durée de cinq ans.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

5.9. Renouveau – Convention d'échange d'étudiants – Universidad Nacional de Colombia – UNAL (Colombie) – Université de Tours - VISA DAJ : 2025-0695

L'accord entre l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia (Colombie) s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération internationale universitaire. Son objet principal est de faciliter la mobilité des étudiants et des enseignants, l'échange d'expériences pédagogiques et scientifiques, ainsi que la réalisation de projets conjoints dans les domaines d'intérêt commun. La convention prévoit la mise en place de programmes d'échange pour les étudiants de différents niveaux et disciplines, la reconnaissance des crédits obtenus dans l'établissement partenaire, et la possibilité de développer des doubles diplômes. Chaque université s'engage à accompagner les participants, à respecter les procédures d'admission et à favoriser l'intégration académique et culturelle. L'accord s'appuie sur les réglementations nationales françaises et colombiennes en matière de coopération et d'enseignement supérieur.

La convention entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

6.0. Renouveau – Convention d'échange d'étudiants – Universidad Católica de Temuco (Chili) – Université de Tours - VISA DAJ : 2025-0689

L'Université Catholique de Temuco et l'Université de Tours, conscientes que la qualité de leurs enseignements respectifs est favorisée par l'établissement de relations de coopération internationale, souhaitent établir des échanges visant à un enrichissement scientifique, académique et culturel mutuel.



L'objectif général de cet accord est basé sur une collaboration éducative à long terme dans des domaines conformes à la politique de chaque institution et aux intérêts et besoins industriels, scientifiques, sociaux et culturels de leurs pays respectifs. La collaboration sera basée sur des échanges d'étudiants au niveau Licence et/ou Master et concerne toutes les facultés de l'Université catholique de Temuco, à l'exception des carrières de santé et toutes les composantes de l'Université de Tours (à l'exception de la Faculté de médecine), ainsi que le Centre d'études françaises pour étudiants étrangers de l'Université (CUEFEE).

Les étudiants sélectionnés doivent répondre aux critères académiques et linguistiques du pays d'accueil, suivre un programme validé par leur université d'origine, et s'engagent à respecter les règlements de l'établissement hôte. Les frais de scolarité sont acquittés dans l'université d'origine.

La convention entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et est conclue pour une durée de cinq ans.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

6.1. Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - Université Internationale de Rabat (Maroc) - Université de Tours - UFR Droit & Sciences Sociales (IRJI) - Visa DAJ : 2025-0601

L'Université Internationale de Rabat et l'Université de Tours souhaitent établir des échanges visant à leur enrichissement mutuel au niveau scientifique, académique et culturel. L'objectif général de cet accord porte sur une collaboration éducative à long terme dans des domaines conformes à la politique de chacune des institutions et aux intérêts et besoins industriels, scientifiques, sociaux et culturels de leurs pays respectifs.

La collaboration portera sur les actions suivantes : échanges d'enseignants et de chercheurs ; échanges d'étudiants (pour un programme d'études/projet de fin d'études ou de stage) en droit ; programmes de recherche en commun ; échanges d'information et d'expertise concernant les programmes d'enseignement ; toutes actions jugées d'intérêt commun par les deux parties concernées.

Il est prévu que chaque année un nombre équivalent d'étudiants de chaque université participe à l'échange. Chaque université sélectionnera et pourra accepter jusqu'à cinq étudiants par année universitaire. Chacun des partenaires s'efforcera de respecter la parité d'une année sur l'autre. Les dossiers des candidats sélectionnés seront présentés à l'université partenaire qui pourra ainsi se réserver le droit d'accepter les candidats proposés pour l'échange et d'approuver le choix des enseignements ou du stage. Les frais de scolarité sont acquittés dans l'université d'origine.

Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties après approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de cinq ans.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

Conventions relatives à un renouvellement/à la mise en place d'un Double-Diplôme

6.2. Renouvellement - Double Diplôme - Universidad Nacional de Colombia - UNAL (Colombie) - Université de Tours - VISA DAJ : 2025-0693

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master Métiers des Langues et de la Culture : études anglophones, germanophones et hispanophones / Maestría en Estudios Literarios. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le Master Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales et, pour l'Universidad Nacional de Colombia, sur la Maestría en Estudios Literarios.

La formation proposée, élaborée conjointement par les deux partenaires, est destinée à offrir aux étudiants des deux universités la possibilité de poursuivre à l'étranger la moitié de leur temps de formation dans le cadre du Master / Maestría, et à sanctionner ce cursus par l'obtention du double diplôme mentionné ci-dessus. Sa finalité est de fournir aux étudiants choisissant cette formation binationale une ouverture interculturelle ainsi que l'acquisition de contenus et de méthodologies basées sur différentes traditions académiques, facilitant de cette manière leur insertion professionnelle tant au niveau national qu'international.



L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

La convention précise également les conditions d'admission, les exigences linguistiques ainsi que l'organisation des études. Il est prévu que chaque année un nombre équivalent d'étudiants de chaque université participera au programme de double diplôme. Ce nombre ne sera pas supérieur à deux pour chacune des universités. Chacune des deux universités s'efforcera de respecter la parité d'une année sur l'autre.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

6.3. Renouvellement – Double Diplôme – Universidade Federal do Rio de Janeiro (Brésil) – Université de Tours – Polytech – VISA DAJ : 2025-0637

L'objectif de la présente convention est de définir les conditions et modalités de l'échange d'étudiants entre les parties conduisant à la délivrance d'un double diplôme entre les universités d'origine et d'accueil.

Le nombre maximum de nouveaux étudiants participants au double diplôme (par établissement et par année scolaire) ne devra pas être supérieur à quatre pour chaque nouvelle promotion.

Les étudiants devront régler les frais d'inscription dans leur université d'origine.

La convention fixe les conditions d'admission au programme, d'obtention et de délivrance du diplôme.

Cet accord entrera en vigueur le jour de la signature par les deux établissements et pour une mise en application en début d'année académique 2024-2025 et jusqu'à la fin d'année académique 2027-2028, soit la fin de l'habilitation actuelle du diplôme d'ingénieur de Polytech Tours.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

6.4. Création – Double Diplôme – Universidade Federal de Sergipe (Brésil) – Université de Tours – Polytech – VISA DAJ : 2025-0288

L'objectif de cet accord est de définir les conditions et modalités de l'échange d'étudiants entre les deux universités conduisant à la délivrance d'un double-diplôme à destination des étudiants des deux établissements. La convention fixe les conditions de sélection et d'admission des étudiants au programme, d'obtention et de délivrance du diplôme. Le nombre maximum de nouveaux étudiants participants au double diplôme (par établissement et par année scolaire) ne devra pas être supérieur à quatre pour chaque nouvelle promotion.

Les étudiants devront régler les frais d'inscription dans leur université d'origine.

Cet accord de coopération entrera en vigueur le jour de la signature par les deux établissements pour cinq ans et arrivera à échéance à la fin de l'année académique 2027-2028, soit à la fin de l'habilitation actuelle du diplôme d'ingénieur de Polytech Tours.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

6.5. Création – Doubles Diplômes – Ecole Supérieure Polytechnique Nouakchott (Mauritanie) – Université de Tours – Polytech – VISA DAJ : 2025-0688

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation du double diplôme pour la période 2025-2028, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement. Ce diplôme s'appuiera :

- Pour l'Université de Tours, sur le « Diplôme d'Ingénieur en informatique » de l'École d'Ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours, pour l'École Supérieure Polytechnique, Mauritanie, sur le diplôme du département « Informatique Réseaux et télécommunication ».
- Pour l'Université de Tours, sur le « Diplôme d'Ingénieur en Mécanique et Génie Mécanique » de l'École d'Ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours, pour l'École Supérieure Polytechnique, Mauritanie, sur le diplôme du département « Génie Mécanique ».



- Pour l'Université de Tours, sur le « Diplôme d'Ingénieur en Électronique et Génie Électrique » de l'École d'Ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours, pour l'École Supérieure Polytechnique, Mauritanie, sur le diplôme du département « Génie Électrique ».
- Pour l'Université de Tours, sur le « Diplôme d'Ingénieur en Génie de l'aménagement et de l'Environnement » de l'École d'Ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours, pour l'École Supérieure Polytechnique, Mauritanie, sur le diplôme du département « Génie Civil ».

La convention fixe les conditions de sélection et d'admission des étudiants au programme, d'obtention et de délivrance du diplôme. Le nombre maximum de nouveaux étudiants participants au double diplôme (par établissement et par année scolaire) ne devra pas être supérieur à quatre pour chaque nouvelle promotion.

Les étudiants devront régler les frais d'inscription dans leur université d'origine.

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1er mai 2025 après approbation et signature par les autorités compétentes. Sa validité est de 3 ans (soit jusqu'à l'année universitaire 2027-2028, conformément à la durée de l'habilitation par la CTI du diplôme d'ingénieur de Polytech Tours).

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

6.6. Création – Double Diplôme de Master en Marketing – MDI-Algiers Business School (Algérie) - Université de Tours – Institut d'Administration des Entreprises VISA DAJ : 2025-0675

Ce double-diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le Master mention Marketing-Vente, Parcours International Services Marketing et, pour MDI-Algiers Business School, sur le Master en Marketing Digital et E business.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation du double diplôme pour la période 2025-2029, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement. Elle vise à mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master en Marketing. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le Master mention Marketing-Vente, Parcours International Services Marketing et, pour MDI-Algiers Business School, sur le Master en Marketing Digital et E business. Ce double diplôme ne concerne que le niveau Master 2.

La convention fixe les conditions d'admission et de suivi des étudiants et l'organisation des études. Les étudiants seront inscrits dans les deux universités. Les étudiants de MDI s'acquittent des frais annuels de scolarisation auprès de MDI et s'acquittent également de droits d'inscription auprès de la scolarité de l'IAE - Université de Tours (montant 2025-2026 : 3650 euros).

Le seuil minimum d'ouverture du diplôme est de 20 étudiants, révisable annuellement après accord entre les parties. La promotion du Master Marketing-Vente, Parcours International Services Marketing, sera au maximum de 30 étudiants par an.

La convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties, après approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de 4 ans (soit un début au cours de l'année 2025-2026 et une fin aux termes de l'année universitaire 2028-2029, conformément à la durée de l'habilitation nationale du Master 2 Marketing-Vente, Parcours International Services Marketing de l'Université de Tours.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

Convention formation-recherche

6.7. Renouvellement – Convention formation recherche – Universidad Católica de Temuco - Núcleo de Estudios Interétnicos e Interculturales (NEII) - Doctorat en Études Interculturelles (Chili) - Université de Tours – UFR Lettres & Langues - Interactions culturelles et discursives (ICD) - Visa DAJ : 2025-0656

La convention a pour objet de développer des relations dans le domaine de la formation et de la recherche entre l'université de Tours, pour l'U.F.R. Lettres et Langues, Laboratoire «Interactions culturelles et discursives» et l'Université Catholique de Temuco (Chili) - Pôle de Recherches en Études Interethniques et Interculturelles NEII – Doctorat en Études Interculturelles.



Les programmes de coopération porteront sur :

- les activités de recherches communes dans les thématiques suivantes : Études culturelles, Études latino-américaines, Études postcoloniales.
- l'accueil d'étudiants de Master et Doctorat, sous réserve de satisfaire aux conditions d'inscription de l'université d'accueil.
- l'échange d'enseignants universitaires et de chercheurs
- l'organisation de cotutelles de thèse. Ce dispositif donnera lieu à l'élaboration de conventions spécifiques individuelles de cotutelles internationales de thèse, signées par le doctorant et le directeur de thèse de chaque établissement.
- le partage de documentations, techniques, méthodologies, et publications scientifiques.
- la publication en commun de résultats scientifiques et documents pédagogiques
- l'organisation de missions d'études, colloques et réunions à caractère scientifique consacrés au programme des recherches envisagées.

Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de la signature par les deux parties après approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de 5 ans,

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Convention relative à la mise en place d'une université d'été

6.8. Renouvellement – Convention de prestation pédagogique/summer school – University of Melbourne (Australie) – Université de Tours – Visa DAJ : 2025-0642

Les deux universités décident d'organiser à Tours un programme d'été pédagogique et culturel intitulé "In the Heart of the Loire Valley" à l'intention d'un groupe d'étudiants de Melbourne du 30 juin au 18 juillet 2025.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du développement des relations avec l'Australie et de la politique internationale de l'Université de Tours. L'Université de Melbourne s'engage à verser à l'Université de Tours la somme totale de : 29.555€, correspondant aux dépenses liées au programme.

La convention prendra effet dès lors qu'elle aura été signée par les deux parties engagées. Elle est conclue pour la durée du programme.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

Convention de mise en place de postes d'assistants de FLE à l'étranger

6.9. Renouvellement – Convention de mise en place de postes d'assistants de FLE en Inde – University of Pondicherry/SRMIST – Région Centre-Val de Loire – Institut français en Inde – Université de Tours – Visa DAJ : 2025-0440

La Région a décidé d'aider financièrement l'Institut français en Inde et l'Université de Tours pour l'action « Mise à disposition de deux assistant·es de français langue étrangère au sein du Département de français de l'Université de Pondichéry et du SRM Institute of Science and Technology – Kattankulathur ». Cette action a une durée estimée de 12 mois, du 07/05/2025 au 07/05/2026.

Le montant maximal de l'aide financière de la Région à l'action définie à l'article 1 s'élève à 7 285€ sur une dépense subventionnable de 12 969€ TTC.

La convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et pour une durée de 3 ans, à compter de la date d'attribution de la subvention par la Commission Permanente Régionale, soit le 07 mai 2028

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.



Europe

Conventions d'échange d'étudiants

7.0. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Royal Holloway and Bedford New College, University of London (Royaume-Uni) – Université de Tours – UFR Arts & Sciences Humaines – Histoire – Visa DAJ : 2025-0636

Cette convention vise à organiser un programme d'échange d'étudiants de niveau Licence entre le département d'histoire de l'Université de Tours et le Royal Holloway and Bedford New College, University of London. L'objectif est de renforcer la coopération académique, linguistique et culturelle entre les deux établissements. Chaque université accueillera jusqu'à 4 étudiants de premier cycle de l'autre établissement par an. Les étudiants restent inscrits dans leur établissement d'origine, tout en étant considérés comme « étudiants invités » dans l'université d'accueil. Ils sont exonérés de frais de scolarité à l'étranger mais prennent en charge leurs dépenses personnelles.

La convention entrera en vigueur le 1er août 2025 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 juillet 2030, avec possibilité de renouvellement.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

7.1. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants et enseignants – Università degli Studi di Napoli Federico II – UNINA (Italie) – Université de Tours – UFR Lettres & Langues – Droit & Langues – Visa DAJP : 2025-0592

Cette convention établit une coopération culturelle et scientifique entre l'Université de Tours et l'Université de Naples Federico II, notamment dans les domaines du droit constitutionnel, public et comparé, avec pour thématique centrale « autonomie, unité, diversité ». L'accord prévoit des échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs, ainsi que l'organisation conjointe de séminaires et la mise en place de programmes d'enseignement partagés. Un comité mixte de suivi est institué dans chaque université.

La convention prend effet à la date de signature des deux parties et est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par accord mutuel.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée